



## Rencontre VNF

*Délégation : Serge Mounier, maire de Thouaré, Conseiller Départemental  
Jean-Pierre Mainguet, adjoint au Maire d'Oudon,  
Roger Leroy, administrateur de « la Gaule Nantaise »  
Jacques Birgand, Yves Menanteau, Emile Durand, J B Glotin. CLD*

Accueil par : Mesdames Séverine Gagnol, Claire Pérard qui sera temporairement remplacée par Alice Deloison (pilotage des études réglementaires et suivi de projet)

SG : Depuis le printemps 2018, il y a eu finalisation des études. Pour l'aménagement du socle de Bellevue, le choix s'est prononcé en juin 2018 sur la variante C soit le passage sur la plature rocheuse de Bellevue. Une réunion de concertation est programmée autour d'Avril/Mai 2019 ; réunion qui aura à Ancenis. Le bureau d'étude CNR-CACOH de Lyon confirme que le modèle physique fonctionne. VNF alerte sur la complexité technique forte de l'ouvrage de Bellevue. Certains points de complexité restent à traiter.

*SM : Le projet s'inscrit-il dans le temps ?*

CP : Il y a projection à 50 ans. Des éléments qui étaient suspectés comme la vitesse du courant le long des berges nécessiteront des ouvrages de protection des berges sur la rive Nord, notamment. Des études de « trajectographies » ont été menées pour étudier la manœuvrabilité dans le chenal avec le gabarit le plus important du Loire Princesse. Les pilotes du navire ont travaillé sur le simulateur du bureau d'études.

*JBG : Cela exigera-t-il une évolution réglementaire spécifique ?*

SG : Le passage sera à risque en fin de jusant. Les dangers sont rapidement évolutifs suivant les heures de la marée et un Règlement Particulier de Police sera nécessaire. Cela est engagé en harmonie avec les capitaines du LP et il y aura une communication vers les plaisanciers (CVA Angers, ANPEI, CN Segré)

CP : Une réduction du marnage est à prévoir : remontée des niveaux bas de 1,70 m en amont de l'ouvrage, en étiage et en vives eaux ; cette remontée sera sensible jusqu'à Oudon (*effet que nous souhaitons observer*). Il y aura une petite augmentation des maxima et peut-être de la sédimentation à Nantes.

SG : Il y aura une situation favorable pour la prise d'eau de Mauves sur Loire.

*JB : Que devient la planification ?*

SG : En 2021 : début des travaux. Mais ceux-ci commenceraient par le remodelage des épis entre Anetz et Oudon ou à Ingrandes-Montjean. Pour Bellevue, des points techniques restent à caler et les dépenses doivent être étalées car elles représentent des investissements importants pour les cofinanceurs. Pour les fonds européens, les travaux dépendent maintenant du prochain Plan Loire, encore non défini. L'enveloppe financière du Plan actuel ayant été épuisée (!). On note l'absence de réactions de l'EPLoire et du Préfet de la Région Centre (*Il serait souhaitable de faire connaissance avec les représentants des Pays de Loire à l'EPLoire*).

L'enquête publique est prévue en Juin 2020, après les élections municipales du mois d'avril.

Cet ordre des travaux est compatible avec le glissement du sable estimé de 2 à 4 km/an)... *mais il ne faudra pas attendre 10 ans !*

A Bellevue il est difficile de réutiliser les matériaux des épis (facilité de manutention et taille spécifique des pierres). *Nous objectons qu'il faudra aussi tenir compte dans le choix du « bilan carbone »!*

*JPM : Y a-t-il une consultation de VNF sur la gestion de soutien d'étiage des barrages amont ?*

SG : VNF n'est pas consulté, les lâchers occasionnels importants de l'été dernier ont été effectués pour vider les barrages afin de reconstituer des capacités de stockage d'eau en vue de la saison des crues (rôle d'écrêtage). En été, ces barrages assurent un soutien d'étiage notamment pour les centrales électriques ligériennes.

*JB : Evolution et actualisation du site du CLA ?*

CP /SG : il n'y a pas de nouvelles informations à communiquer jusqu'à présent et c'est pourquoi il n'y a pas de mise à jour.

*RL : Quelle est l'incidence sur le bras de St Sébastien (sédimentation, remise en eau) ?*

CP : Il y aurait une baisse des niveaux à Basse-mer de l'ordre de 20 cm en moyenne, une amélioration de la connexion à PM à partir des marées de 70.

*JB : Quid des hauteurs d'eau et de l'élargissement du chenal ?*

SG : VNF s'intéresse à la morphologie du fleuve et ce n'est qu'à la marge que VNF s'occupe des contrats sur les annexes. Il faut voir avec le CEN, ou les collectivités (com.com. les fédérations de pêche, le CD 44 ?). Dans le bras de Thouaré : on enlève les *enrochements* (correspondant aux digues transversales) pour ne pas augmenter le niveau de crue. Il s'agit d'une mesure d'accompagnement du nouvel aménagement de Bellevue (A noter que l'EPLoire pourrait être partenaire au nom de la lutte contre les obstacles ?).

CP : A Bellevue, après la Phase I, il y aura une période d'observation avant d'attaquer la phase II (*peut-on préciser ce qui correspond à la phase I et la phase II ?*). Distinguer l'état initial et l'état de référence (à développer). Des campagnes de bathymétries ont eu lieu en 2009, 2013, 2017 mais dans des conditions différentes. La bathymétrie de 2017, en période d'étiage, répond mieux aux normes standardisées mais il a été impossible de réaliser un relevé complet !

*JPM : L'évolution du lit de la Loire conduira-t-elle à des interventions ponctuelles de préservation du mouillage ?*

Il n'est pas prévu d'intervention de maintenance du fond, sauf danger signalé qui nécessiterait d'enlever un point dur ponctuel, l'effort portera sur le balisage fin du chenal d'étiage et les avis à la batellerie.

*JB : Dernièrement, les hauteurs d'eau semblent moindres pour un même débit. Qu'en est-il ?*

SG : Après consultation, les baliseurs n'ont pas constaté d'évolution particulière ces derniers temps. Il est à noter que le Conseil scientifique de l'Estuaire de la Loire (le CSEL, responsable : M. Romana) a un avis réservé sur l'aménagement de Bellevue. Il croit en l'engrèvement naturel (*aucun avis officiel retrouvé*).

*RL : rappelle que le CSEL a été créé pour accompagner les travaux du Port Autonome, qu'il a eu une position très interventionniste qui a conduit à la situation actuelle, et que leur position est donc maintenant paradoxale...*

*YM : présente qu'il y a opportunité à expérimenter des platurs réalisant ponctuellement des tapis de rechargement.*

CP : L'Université de Tours est défavorable à la mise en place de matériaux qui ne peuvent se déplacer sous l'effet du courant. Il y aurait des points durs de créés qui favoriseraient l'érosion en aval de ces dépôts. *Le CLD compte prendre contact avec l'Université de Tours pour échanger sur le sujet.*

*YM : Que deviennent les anciens épis de la Loire Navigable quand le fleuve a « renaturé » un secteur ?*

SG : Une fois les travaux de remodelage d'épis effectués, ceux-ci seront entretenus selon leur nouvel état. En effet, les travaux de remodelage constituent un compromis entre renaturation et maintien d'une certaine navigabilité. Il peut également y avoir des actions ponctuelles en raison d'enjeux importants (ouvrages d'art, bâtiments, pylônes...). Les pêcheurs se satisfont de ces brèches. En cas d'« évason » de la Loire (par exemple Montjean) : il n'y a qu'une politique d'adaptation suivant les situations. VNF n'entretient que les ouvrages qui ont fait l'objet d'un remodelage.

*ED : rappelle qu'en 1995 il a été acté que « la navigation devait s'adapter au fleuve ! »*

*JB : Programme de rééquilibrage et amélioration de la qualité de l'eau. Qu'en sera-t-il ?*

SG : D'une manière générale, les eaux de la Loire ne sont pas en mauvais état. Le paramètre déclassant aujourd'hui concerne les poissons dans l'estuaire. Le programme de rééquilibrage aura une action favorable car il permet d'améliorer la dynamique du fleuve et il est reconnu aujourd'hui qu'il s'agit d'un levier majeur pour retrouver des cours d'eau en bon état.

*CLD propose de communiquer plus amplement sur l'amélioration de la qualité de l'eau !*

CP : Autre point, VNF veut travailler avec un comité d'agriculteur (syndicat, chambre d'agriculture...) pour faire avancer la question des accès aux îles. Sur l'île Briand une passerelle est envisageable !? A l'île Neuve-Macrière, il faudrait évoluer vers un bac collectif ? A voir avec le CD pour l'île aux Moines et le WWF à l'île Boire Rousse.

*ED rappelle qu'une île est une terre entourée d'eau !*